



Si le livret n'est pas rempli et signé correctement en intégralité, vous pouvez ne pas être opéré(e).

ETIQUETTE PATIENT

[Cadre réservé à l'établissement]

Passeport Fast-Track



Service « Fast-track »
Allée Camille JUGE (ex. Bizet) - 118 rue Jean Mermoz
13008 MARSEILLE

Ce livret vous suivra tout au long de votre parcours.

Ramenez-le en consultation de pré-anesthésie et lors de votre admission dans l'Unité Fast-Track.

Nom : Prénom :

Intervention prévue le :

--	--	--	--	--

 à

--	--

 h

--	--

(l'heure d'arrivée vous sera communiquée la veille de votre entrée par téléphone)



- Les pages 4,9,10 sont à renseigner et/ou signer avant le jour de votre admission.

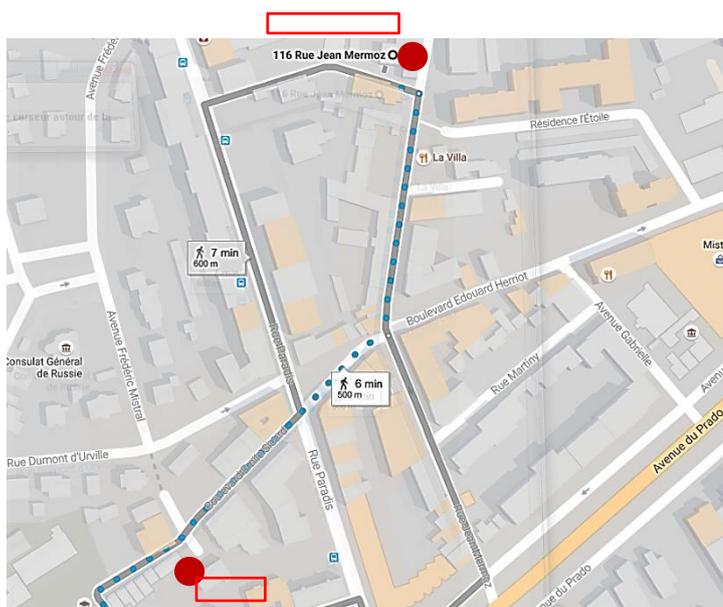


- Les pages 12 et 13 sont à renseigner avant la consultation avec votre anesthésiste.



CLINIQUE JUGE
Clinique du Sport

Informations Utiles



Accès à la Clinique JUGE

En voiture

De l'autoroute A51, prendre le tunnel Prado Carénage puis la sortie Sainte-Marguerite/Mazargues/Menpenti. Puis prendre l'allée Turcat Méry, prendre à gauche sur l'Avenue du Prado et prendre à droite la Rue Jean Mermoz.

De l'autoroute A50, prendre la première sortie du Boulevard Vincent Delpuech, tourner à gauche pour prendre l'Avenue Jules Cantini, prendre à droite Rue Louis Rège, continuer sur l'Allée Turcat Méry, prendre à gauche sur l'Avenue du Prado et prendre à droite la Rue Jean Mermoz.

En transports

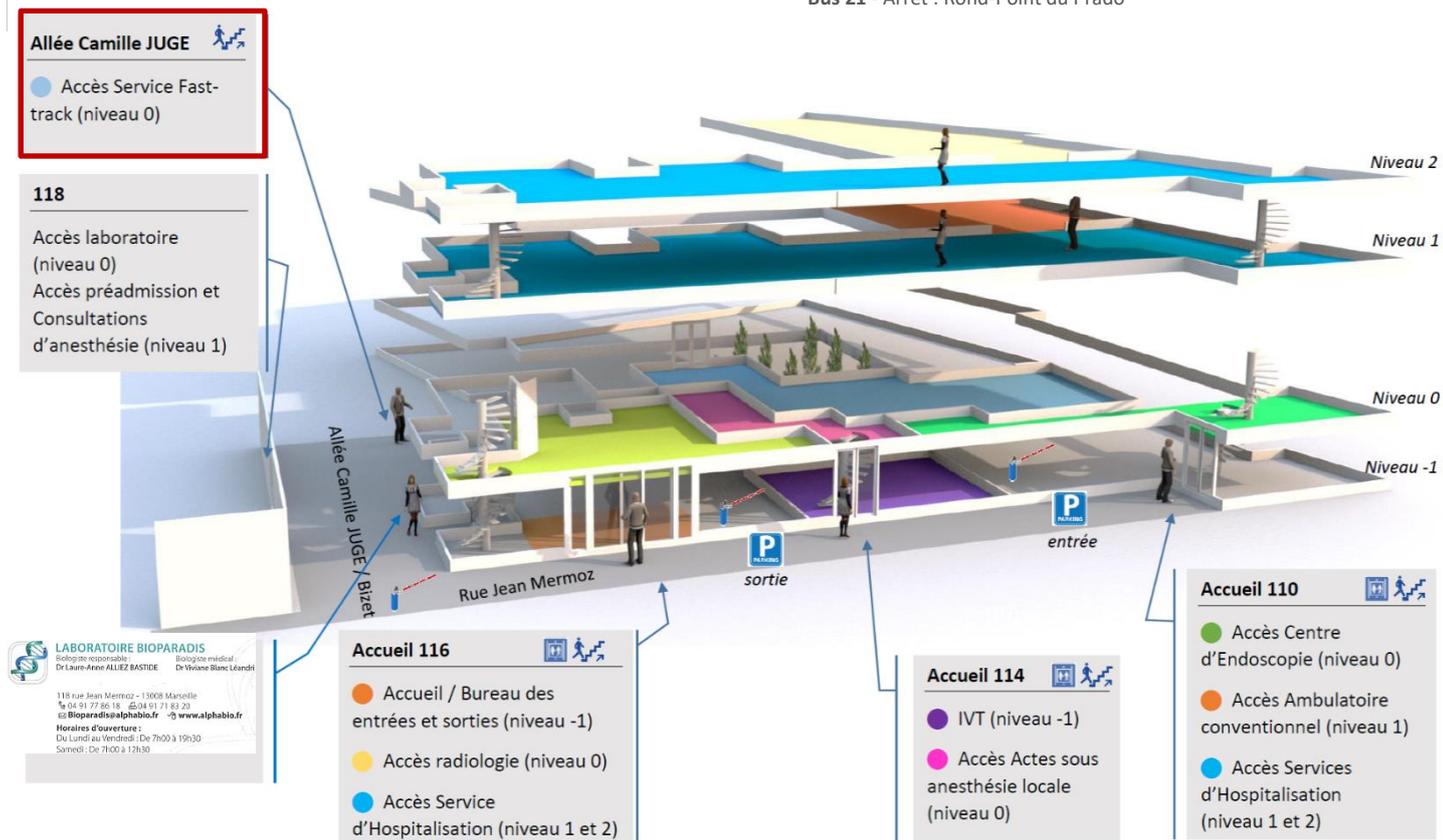
Métro 2 - Arrêts : Rond-Point du Prado ou Périer

Bus 86 - Arrêt : Clinique Juge

Bus 41 - Arrêts : Paradis Rivet ou Paradis d'Urville

Bus 19, 19B, 21 - Arrêt : Prado Rodocanachi

Bus 21 - Arrêt : Rond-Point du Prado



Vous pouvez prendre rendez-vous avec les anesthésistes en ligne sur le site de la clinique : www.clinique-juge.com (rubrique, « Prendre un rendez-vous »)

Prenez rendez-vous en ligne, c'est immédiat, simple et gratuit.

Trouvez votre praticien

Choisissez une date et une heure de rendez-vous

Votre rendez-vous est confirmé



Préparation et déroulement de votre journée : Informations pratiques

AVANT VOTRE HOSPITALISATION

1. Vous devez prendre un rendez-vous au minimum 48 h avant l'intervention avec l'anesthésiste, par téléphone au 04.91.16.73.73 entre 7h30 à 19h ou en ligne sur le site www.clinique-juge.com.

Il est impératif de remplir les pages 12 et 13 pour ce rendez-vous qui se tiendra :

- Pour les docteurs GOMPEL / ROY / LEROY / MICHEL au 4 rue Rocca, 13008.
Tél : 04.91.09.94.89.
- Pour tous les autres anesthésistes, au 118 rue Jean Mermoz, 13008,
Tél : 04.91.16.73.73
Mail : rdv.anesthesie.juge@almaviva-sante.com

N'oubliez pas d'apporter les résultats de votre bilan sanguin et vos ordonnances si vous avez un traitement. Si ce bilan sanguin est prescrit par l'anesthésiste, vous avez la possibilité de le réaliser au laboratoire d'analyses médicales mitoyen à l'établissement.

2. Votre pré-admission sera réalisée le jour de votre consultation d'anesthésie au secrétariat situé au 118 rue Jean Mermoz.

Pour les consultations au 118 rue Jean Mermoz: Prévoyez de venir 5 minutes avant votre rendez-vous afin de réaliser cette formalité.

Pour les consultations au 4 rue Rocca: prévoyez de venir après votre rendez-vous d'anesthésie.

Pensez à vous munir de votre:

- Pièce d'identité avec photo
- Carte vitale
- Carte mutuelle/Attestation CMU

3. Prévoyez de récupérer à la pharmacie le traitement post-opératoire qui vous a été prescrit pour votre retour au domicile ainsi que les matériels médicaux (*panty, attelle, béquilles,...*).

4. Vous serez appelé la veille de votre intervention par la clinique, afin de vous

donner l'heure à laquelle vous devez vous présenter dans le service : pensez à écouter vos messages.



5. Vous devez prendre votre première **douche pré-opératoire** la veille de votre admission. La manière de la réaliser est décrite à la page 11 de ce livret.

ATTENTION : Le « rasage » de la zone à opérer est formellement interdit 6 jours avant l'intervention



LE JOUR DE VOTRE HOSPITALISATION

AVANT VOTRE INTERVENTION



A votre domicile, vous devez prendre votre seconde **douche pré-opératoire** le matin du jour de votre intervention. La manière de la réaliser est décrite à la page 15 de ce livret.

Pensez à enlever vos lentilles de contact, maquillage, vernis à ongles et bijoux.



Présentez-vous au Service Fast-track, situé au 118 rue Jean Mermoz, Niveau 0 (*un parking payant est à votre disposition*) à l'heure communiquée par le service.

N'oubliez pas :

1. Votre « passeport fast-track » ainsi que vos documents administratifs :

- Pièce d'identité avec photo
- Carte vitale
- Carte mutuelle
- Attestation CMU
- Un moyen de paiement pour régler les frais éventuels (CB, chèque, espèces)



2. Vos résultats d'examens:

- Bilan sanguin
- Radiographie, échographie, IRM, scanner
- Bilan cardiologique (*si demandé par l'anesthésiste*)

3. Le matériel nécessaire (*panty, attelle, béquilles,...*), si cela vous a été prescrit.

Si vous êtes victime d'un accident de travail, il faut ramener les feuilles de la déclaration d'AT délivrées par l'employeur.

Votre facture acquittée et vos bulletins de situation vous seront remis lors de votre enregistrement.

La facture détaillée, (si vous en faites la demande) vous sera envoyée ultérieurement lorsque le dossier sera complet et codifié par les médecins.

Pour une intervention de chirurgie esthétique :

Vous aurez à régler un forfait de chirurgie esthétique à la Clinique.

Le Dépassement d'honoraires :

Les médecins appartenant au Secteur II peuvent vous demander un dépassement d'honoraires puisqu'il s'agit d'un secteur conventionné à honoraires libres. Ces dépassements perçus par le praticien peuvent être remboursés par votre mutuelle selon votre contrat.

APRES L'INTERVENTION

1. Vous serez accueilli en salle de réveil.

Le personnel soignant mettra tout en œuvre pour assurer la prise en charge de votre douleur.

Signalez-lui, la survenue de la douleur afin de mettre en œuvre le traitement prévu.

Une infirmière algologue est présente sur l'établissement et peut intervenir si besoin.

2. La sortie sera autorisée par le chirurgien

3. Une collation vous sera servie dans le salon de sortie.

4. Vous ne pourrez quitter le service qu'après autorisation de sortie donnée par l'Anesthésiste ou le Chirurgien et le passage de l'infirmière qui vous remettra :

- **les ordonnances ;**
- **un bulletin de sortie** sur lequel est indiqué le numéro de téléphone pour joindre l'établissement 24h/24, 7j/7 ainsi que les consignes

à respecter dans les premières 24h qui suivront votre retour au domicile.

De même des consignes de sortie spécifiques et personnalisées vous seront données ainsi que la manière de poursuivre vos traitements habituels s'il y a lieu.

5. Il vous faudra prévoir de rester hospitalisé si votre état de santé le nécessitait.

6. Vous devez impérativement sortir accompagné et ne pas rester seul(e) la première nuit (*sauf autorisation contraire de votre chirurgien*).

7. Respectez scrupuleusement les consignes post-opératoires données par les médecins pour la gestion de votre douleur.



Vous serez contacté par téléphone le lendemain de votre intervention par une infirmière du service pour assurer la continuité des soins et répondre à vos questions éventuelles.





SAVOIR

Pour assurer la qualité et la sécurité des soins, une photocopie ou un scan de votre **titre d'identité est archivé dans votre dossier médical pour une durée de 20 ans.**

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, de limitation et d'opposition aux informations qui vous concernent. Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.



Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant au délégué à la protection des données par e-mail à l'adresse dpo.groupe@almaviva-sante.com.

Dans le but d'évaluer la satisfaction de nos patients et ainsi nous améliorer, nous vous demandons votre **adresse mail** afin de la transmettre à deux organismes :

- La plateforme **Merci Docteur, pour que nous évaluons en interne votre satisfaction.**
- **La Haute Autorité en Santé (HAS)** pour participer à une évaluation nationale de la satisfaction des patients dans les établissements de santé Français, **E-Satis.**

Vos données seront conservées : - **2 ans sur la plateforme Merci Docteur**

- **12 semaines sur le serveur de la HAS**

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, de limitation et d'opposition aux informations qui vous concernent. Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Concernant Merci Docteur, vous pouvez exercer ces droits en vous adressant au délégué à la protection des données par e-mail à l'adresse dpo.sud.groupe@almaviva-sante.com

Concernant l'enquête E-Satis de la HAS, vous pouvez exercer ces droits en vous adressant au délégué à la protection des données par e-mail à l'adresse dpo@has-sante.fr

J'accepte que la clinique photocopie ma carte d'identité : OUI NON

J'accepte que la clinique recueille mon adresse mail : OUI NON

Signature :



Dans le cadre de votre prise en charge, vous êtes susceptible d'être exposé aux rayonnements ionisants. En matière d'irradiation des patients, le risque d'apparition d'effets déterministes tels que rougeurs ne dépend que de la dose reçue ainsi que le temps d'exposition aux rayons. Compte tenu des faibles doses utilisés et précautions prises pour limiter au strict minimum la zone examinée, ces complications sont de l'ordre de l'exceptionnelle. A titre d'exemple, un cliché simple correspond en moyenne à l'exposition moyenne naturelle (soleil) subie lors d'un voyage de 4 heures en avion. **Toutefois, pour les femmes enceintes, des précautions doivent être prises systématiquement : c'est pourquoi il est important de signaler si vous pouvez être dans ce cas.**

INFORMATION MEDICALE SUR L'ANESTHESIE ET CONSENTEMENT ECLAIRE

Ce document est destiné à vous informer sur l'anesthésie, ses avantages et ses risques.

Nous vous demandons de le lire attentivement afin de pouvoir donner votre consentement à la procédure anesthésique qui vous sera proposée par le médecin anesthésiste-réanimateur. Vous pouvez également poser à ce médecin des questions sur cette procédure. Pour les questions relatives à l'acte qui motive l'anesthésie, il appartient au spécialiste qui réalisera cet acte d'y répondre.

Qu'est-ce-que l'anesthésie ?

L'anesthésie est un ensemble de techniques qui permet la réalisation d'un acte chirurgical, obstétrical ou médical (endoscopie, radiologie, etc...) en supprimant ou en atténuant la douleur. Il existe deux grands types d'anesthésie : l'anesthésie générale et l'anesthésie locorégionale.

L'**anesthésie générale** est un état comparable au sommeil, produit par l'injection de médicaments, par voie intraveineuse et/ou par la respiration de vapeurs anesthésiques, à l'aide d'un dispositif approprié.

L'**anesthésie locorégionale** permet, par différentes techniques, de n'endormir que la partie de votre corps sur laquelle se déroulera l'opération. Son principe est de bloquer les nerfs de cette région, en injectant à leur proximité un produit anesthésique local. Une anesthésie générale peut être associée ou devenir nécessaire, notamment en cas d'insuffisance de l'anesthésie locorégionale.

La **rachianesthésie** et l'**anesthésie péridurale** sont deux formes particulières d'anesthésie locorégionale, où le produit anesthésique est injecté à proximité de la moelle épinière et des nerfs qui sortent de celle-ci.

Toute anesthésie, générale ou locorégionale, réalisée pour un acte **non urgent**, nécessite une **consultation**, plusieurs jours à l'avance, et vous reverrez l'anesthésiste avant votre intervention. Comme l'anesthésie, les consultations sont effectuées par un médecin anesthésiste-réanimateur. Au cours de la consultation et de la visite, vous êtes invité (e) à poser les questions que vous jugerez utiles à votre information. Le choix du type d'anesthésie sera déterminé en fonction de l'acte prévu, de votre état de santé et du résultat des examens complémentaires éventuellement prescrits. Le choix final relève de la décision et de la responsabilité du médecin anesthésiste-réanimateur qui pratiquera l'anesthésie.

Comment serez-vous surveillé(e) pendant l'anesthésie et à votre réveil ?

L'anesthésie, quel que soit son type, se déroule dans une salle équipée d'un matériel adéquat, adapté à votre cas et vérifié avant chaque utilisation. Tout ce qui est en contact avec votre corps est soit à usage unique, soit désinfecté ou stérilisé.

En fin d'intervention, vous serez conduit (e) dans une salle de surveillance postinterventionnelle (salle de réveil) pour y être surveillé (e) de manière continue avant de regagner votre chambre. Durant l'anesthésie et votre passage en salle de surveillance postinterventionnelle, vous serez pris (e) en charge par un personnel infirmier spécialisé et qualifié, sous la responsabilité d'un médecin anesthésiste-réanimateur.

Quels sont les risques de l'anesthésie ?

Tout acte médical, même conduit avec compétence et dans le respect des données acquises de la science, comporte un risque.

Les conditions actuelles de surveillance de l'anesthésie et de la période du réveil permettent de dépister rapidement les anomalies et de les traiter.

Quels sont les inconvénients et les risques de l'anesthésie générale ?

Les **nausées** et les **vomissements** au réveil sont devenus moins fréquents avec les nouvelles techniques et les nouveaux médicaments. Les accidents liés au passage de vomissements dans les poumons sont très rares si les consignes de jeûne sont bien respectées.

L'introduction d'un tube dans la trachée (intubation) ou dans la gorge (masque laryngé) pour assurer la respiration pendant l'anesthésie peut provoquer des **maux de gorge** ou un enrouement passager.

Des **traumatismes dentaires** sont également possibles. C'est pourquoi il est important que vous signaliez tout appareil ou toute fragilité dentaire particulière.

Une **rougeur douloureuse au niveau de la veine** dans laquelle les produits ont été injectés peut s'observer. Elle disparaît en quelques jours.

La position prolongée sur la table d'opération peut entraîner des **compressions**, notamment de certains nerfs, ce qui peut provoquer un engourdissement, ou, exceptionnellement, la paralysie d'un bras ou d'une jambe. Dans la majorité des cas, les choses rentrent dans l'ordre en quelques jours ou quelques semaines.

Des **troubles passagers de la mémoire** ou une baisse des facultés de concentration

peuvent survenir dans les heures suivant l'anesthésie.

Des **complications imprévisibles** comportant un risque vital comme une allergie grave, un arrêt cardiaque, une asphyxie, sont extrêmement rares. Quelques cas sont décrits, alors que des centaines de milliers d'anesthésies de ce type sont réalisées chaque année.

Quels sont les inconvénients et les risques de l'anesthésie locorégionale ?

Après une rachianesthésie ou une anesthésie péridurale, **des maux de tête** peuvent survenir. Ils nécessitent parfois un repos de plusieurs jours ou/et un traitement local spécifique. Une **paralysie transitoire** de la vessie peut nécessiter la pose temporaire d'une sonde urinaire. Des **douleurs au niveau du point de ponction** dans le dos sont également possibles. Une répétition de la ponction peut être nécessaire en cas de difficulté. Des **démangeaisons** passagères peuvent survenir lors de l'utilisation de la morphine ou de ses dérivés. Très rarement, on peut observer une **baisse transitoire de la vision ou de l'audition**.

En fonction des médicaments associés, des **troubles passagers de la mémoire** ou une baisse des facultés de concentration peuvent survenir dans les heures suivant l'anesthésie.

Des **complications plus graves** comme des convulsions, un arrêt cardiaque, une paralysie permanente ou une perte plus ou moins étendue des sensations sont extrêmement rares. Quelques cas sont décrits, alors que des centaines de milliers d'anesthésies de ce type sont réalisées chaque année.

Au cours de l'anesthésie locorégionale en ophtalmologie, un **traumatisme du globe oculaire** est exceptionnel.

Qu'en est-il de la transfusion sanguine ?

S'il existe une probabilité que vous soyez transfusé (e) pendant votre opération, vous recevrez une information spécifique sur les techniques et le risque transfusionnels.

Si au cours de votre séjour, votre état nécessite de façon impérative une transfusion sanguine, ou la prescription d'un produit dérivé du sang, sachez que malgré les progrès réalisés dans le dépistage sur les dons du sang, il persiste un **risque minime de maladies transmissibles par transfusion.**

Aussi, dans votre intérêt, il nous incombe de réaliser différents examens sérologiques sanguins dans les cas suivants :

- avant toute transfusion, mais aussi quand il existe des facteurs de risques personnels,

- ou si vous avez subi des transfusions sans avoir bénéficié de contrôles viraux.

Si vous avez été transfusé, nous vous remettrons un document d'information post-transfusionnel.

Mon accord concerne aussi la transfusion de sang ou de dérivés sanguins jugés indispensables par le médecin anesthésiste réanimateur.

ANESTHÉSIE

Au cours de la consultation d'anesthésie du avec le Docteur

- J'estime avoir été suffisamment informé(e) des avantages et des risques de l'anesthésie.
- J'ai pu poser toutes les questions que j'ai jugées utiles et j'ai bien compris les réponses qui m'ont été fournies.
- J'accepte les modifications de méthodes qui pourraient s'avérer nécessaires pendant l'intervention.

TRANSFUSION

- J'estime avoir été suffisamment informé(e) du risque transfusionnel
- J'ai pu poser toutes les questions que j'ai jugées utiles et j'ai bien compris les réponses qui m'ont été fournies.

J'accepte la transfusion de sang ou de dérivés sanguins jugés indispensables par le médecin anesthésiste réanimateur :

Oui Non

Ce document ne constitue pas une décharge de responsabilité du médecin anesthésiste réanimateur à mon égard.

NOM :

DATE :

SIGNATURE :



INFORMATION

Vous descendrez au bloc opératoire à pied accompagné par un brancardier.

Si besoin à l'entrée en fonction votre degré d'autonomie, le personnel soignant évaluera et validera avec votre collaboration, un mode de transport adapté.

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES AVANT UNE ANESTHÉSIE

✧ **Le jour de l'anesthésie**, veuillez respecter les consignes qui vous ont été données :

Vous devez prendre la deuxième douche préopératoire avec un antiseptique avant de venir à la clinique.

Ne consommer ni alcool, ni tabac pendant les 12 heures qui précèdent l'heure prévue de l'anesthésie.

Vous avez l'autorisation de **manger un repas solide jusqu'à 6 heures avant l'intervention** :h

Après, il vous faut rester à jeun, ne rien manger, ne pas fumer ni vapoter, ne pas mâcher de chewing-gum. Vous pouvez cependant prendre **une boisson claire** (de l'eau, du thé ou du café, mais ni lait ni jus de fruit frais), **jusqu'à** : h

Prévenir l'anesthésiste de tout changement concernant votre état de santé et votre traitement depuis la consultation d'anesthésie pour le :

- **118 rue Jean Mermoz** au **04.91.16.73.73** ou par mail rdv.anesthesie.juge@almaviva-sante.com
- **4 rue Rocca** au **04.91.09.94.89** ou par mail csanesth.rocca@yahoo.com

En dehors des heures d'ouverture, vous pouvez contacter le standard au **04.91.23.44.00**

Tabagisme : Un tabagisme même modéré est à l'origine de troubles de la vascularisation des tissus pouvant entraîner des **difficultés de cicatrisation, portes ouvertes aux germes responsables des infections**. L'interruption du tabagisme 1 mois avant une intervention réduit ce risque.

Vous devrez vous présenter au bloc opératoire sans bijoux, sans piercings, sans maquillage, sans vernis à ongle (gel compris), avec les dents brossées et les cheveux propres et attachés.

✧ **Veillez prendre**

- votre traitement habituel
- consignes spécifiques :

VOTRE TRAITEMENT PERSONNEL

Je **m'engage** à ne pas emmener mon traitement personnel en service Fast-track* sauf consigne spécifique de l'anesthésiste. **N'apportez pas votre traitement personnel, il sera disponible, si besoin, au sein de l'établissement.**

**Article 17 de l'arrêté du 31 mars 1999: «[...] il ne devra être mis ou laissé à la disposition des malades aucun médicament en dehors de ceux qui lui auront été prescrits et dispensés dans l'établissement. Les médicaments dont ils disposent à leur entrée leur seront retirés, sauf accord écrit des prescripteurs précités »*

FICHE DE DESIGNATION DE LA PERSONNE DE CONFIANCE

Qu'est-ce qu'une personne de confiance ?

C'est une personne qui peut vous accompagner dans vos démarches et dans le cas où votre état de santé ne vous permettrait pas de donner votre avis ou de faire part de vos décisions, elle sera consultée en priorité par votre médecin. L'avis ainsi recueilli auprès de la personne de confiance guidera le médecin pour prendre ses décisions. (loi n° 2002-303 du 4 mars 2002)

Je soussigné (e),

NOM marital :NOM de jeune fille :

PRENOM(S) :

Décision 1: Je ne souhaite pas désigner de personne de confiance

Je reconnais avoir été informé de la possibilité qui m'est offerte de désigner une personne de confiance pour la durée de mon séjour. Toutefois, je ne souhaite pas en désigner une (sachant qu'à tout moment je peux procéder à une désignation). Dans cette hypothèse, je m'engage à en informer par écrit l'établissement, en remplissant la fiche de désignation.

Décision 2: Je souhaite désigner comme personne de confiance

Monsieur Madame Mademoiselle

NOM marital : NOM de jeune fille :

PRENOM (S):

ADRESSE:

TELEPHONE (S):

Cette personne de confiance, légalement capable, est :

Un proche Un parent Mon médecin traitant Conjoint

Je souhaite que cette personne de confiance m'accompagne dans toutes mes démarches et assiste à tous les entretiens médicaux afin de m'aider dans mes décisions :

OUI NON

J'ai été informé (e) que cette désignation vaut pour toute la durée de mon hospitalisation.

Je peux révoquer cette désignation à tout moment et dans ce cas, je m'engage à en informer par écrit l'établissement, en remplissant la fiche de désignation.

Fait à , Le

Signature du patient :

Signature de la personne de confiance :



DIRECTIVES ANTICIPEES

Avez-vous déjà rédigé des directives anticipées ? Oui Non

Si oui, où les consulter ?

Dans le cadre de loi Léonetti, vous avez la possibilité de rédiger des directives anticipées qui permettront aux médecins de connaître vos souhaits : **limiter ou d'arrêter les traitements en cours**. Si vous souhaitez les rédiger vous pouvez en faire la demande auprès du personnel soignant.

AUTORISATION D'OPERER D'UN INCAPABLE MAJEUR

Nous soussignés, certifions être le(s) tuteur(s) de l'adulte incapable majeur désigné ci-dessous :

Identité du mineur ou incapable majeur		
Nom :	Prénom :	Date de naissance :/...../.....

Tuteur (incapable majeur)	Tuteur (incapable majeur)
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Date de naissance :/...../.....	Date de naissance :/...../.....
Téléphone domicile :	Téléphone domicile :
Téléphone portable :	Téléphone portable :
Code postal :	Code postal :
Ville :	Ville :

Apportez systématiquement : le livret de famille, et une pièce d'identité du/des tuteur(s) (soit une carte d'identité, soit un permis de conduite, soit un passeport). La carte vitale n'est pas considérée comme une pièce d'identité.

Le tuteur doit apporter la photocopie du jugement de mise sous tutelle.

Nous autorisons l'équipe médico-chirurgicale de la Clinique Juge à l'opérer et à utiliser tous les moyens nécessaires à sa prise en charge y compris les types d'anesthésie utiles à cette intervention. Le ou les signataire(s) de ce document certifie(nt) et atteste(nt) que son/leur exercice de l'autorité parentale n'a pas été limité par une décision judiciaire.

AUTORISATION DE REMISE D'UN PATIENT MAJEUR SOUS TUTELLE A UNE TIERCE PERSONNE :

Nous autorisons le cadre de l'unité de soins de la Clinique Juge, où est pris en charge le patient, à remettre l'adulte incapable majeur cité ci-dessus à :

Nom :	Prénom :
Qualité :	Adresse :
	Téléphone :

Tuteur	Tuteur
A, le/...../.....	A, le/...../.....
Signature	Signature

PREPARATION CUTANEE PRE-OPERATOIRE

La réalisation de la préparation cutanée pré-opératoire est une mesure nécessaire destinée à réduire le risque infectieux même si le risque 0 n'existe pas.

LA DOUCHE PRE-OPERATOIRE AU SAVON ANTISEPTIQUE

*Savon antiseptique de type **Bétadine®** ou **Cytéal®**

	1 ^{ère} douche	2 ^{ème} douche
Chirurgie ambulatoire (entrée et sortie du patient le jour même)	La veille au domicile	Le matin au domicile

VOICI COMMENT PROCEDER :

1. Mouiller soigneusement l'ensemble du corps, les cheveux compris

A noter : les cheveux seront lavés uniquement lors de la 1^{ère} douche

La bétadine® est un savon liquide qui ne colore ni la peau ni les cheveux.

2. Respecter les étapes suivantes :

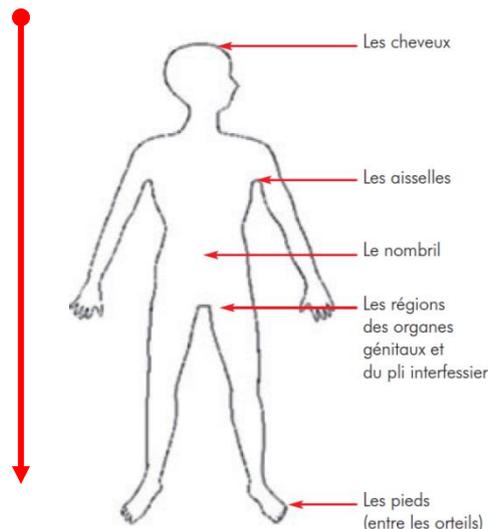
- ☞ Frotter la tête et les cheveux avec le savon antiseptique prescrit, ne pas rincer
- ☞ Savonner le corps et les bras en insistant sur les aisselles et le nombril, ne pas rincer
- ☞ Continuer le savonnage de la région génitale et des jambes en insistant sur le pli interfessier et les orteils
- ☞ Rincer abondamment du haut de la tête au bas du corps
- ☞ Renouveler ce savonnage une seconde fois en respectant les mêmes étapes
- ☞ Rincer à nouveau abondamment

3. Se sécher avec une serviette propre et mettre des vêtements propres

Après la 1^{ère} douche, la veille de l'intervention, vous devez vous coucher dans une literie propre. Procéder de la même façon pour la 2^{ème} douche.

Nous vous demandons d'entrer en clinique :

- ☞ Avec des ongles des mains et des pieds coupés, brossés et sans vernis à ongles même incolore.
- ☞ Sans bijoux, Sans piercings, Sans maquillage
- ☞ Avec les dents brossées
- ☞ Avec les cheveux propres et attachés



LA DEPILATION DE LA ZONE A OPERER



INTERDICTION ABSOLUE D'UTILISER UN RASOIR MECANIQUE A LAME METALLIQUE (TYPE BIC).

Vous ne devez **en aucun cas vous raser le site opératoire. Si vous vous êtes rasé votre intervention sera reportée.**

Seule la dépilation à la cire est autorisée si elle est effectuée 24 à 48h avant l'intervention.

Attention aux réactions allergiques si vous utilisez la cire pour la première fois (réaliser un test). Dans le cas où vous ne pouvez prendre en charge votre dépilation, elle sera réalisée par l'équipe soignante avec une tondeuse.

Pour les personnes ayant l'habitude de se servir d'un rasoir dans un but esthétique, ne plus l'utiliser 8 JOURS avant l'intervention (les microlésions représentent un risque infectieux majeur lors du geste chirurgical).

Conseils post-opératoires pour la prévention du risque infectieux

1. Lavez-vous les mains le plus fréquemment possible **ET DE FAÇON SYSTEMATIQUE** après être allé aux toilettes et après avoir mangé
2. Ne touchez pas votre pansement

Avez-vous des crampes dans les mollets en marchant (artérite) ? Oui Non

MALADIES OPHTALMOLOGIQUES : OUI NON

Avez-vous été traité pour un glaucome ? Oui Non

Avez-vous été opéré de la cataracte ? Oui Non

Avez-vous été opéré d'une greffe de rétine ? Oui Non

Êtes-vous fortement myope ? Quelle est votre correction : Oui Non

MALADIES RESPIRATOIRES : OUI NON

Êtes-vous facilement essoufflé(e) ? Oui Non

Faites-vous des apnées du sommeil ? Oui Non

Avez-vous de l'oxygène à domicile ? Oui Non

Avez-vous été soigné(e) pour un asthme ou une bronchite chronique ? Oui Non

Quelle est la date de la dernière crise ?

MALADIES GÉNITALES, RÉNALES, URINAIRES : OUI NON

Avez-vous été soigné(e) pour une insuffisance rénale ? Oui Non

Avez-vous été soigné pour des coliques néphrétiques ? Oui Non

(homme) Avez-vous des problèmes pour uriner (prostate) ? Oui Non

(femme) Êtes-vous susceptible d'être enceinte ? Oui Non

MALADIES DIGESTIVES : OUI NON

Avez-vous eu une hépatite virale ? Une maladie hépatique ? Oui Non

Avez-vous été traité(e) pour une hernie hiatale ou un ulcère gastrique ? Oui Non

Avez-vous été traité(e) pour une maladie du colon ? Oui Non

MALADIES HÉMATOLOGIQUES : OUI NON

Avez-vous déjà consulté pour un problème de saignement ? Oui Non

Avez-vous une hémophilie, une maladie de Willebrandt ? Oui Non

MALADIES NEUROLOGIQUES : OUI NON

Avez-vous été traité(e) pour une épilepsie ? Oui Non

Avez-vous été traité(e) pour un accident vasculaire cérébral ? Oui Non

Avez-vous été traité(e) pour une maladie de Parkinson ? Oui Non

Avez-vous été traité(e) pour une myasthénie ? Oui Non

MALADIES HORMONALES ET MÉTABOLIQUES : OUI NON

Êtes-vous diabétique ? Si oui, depuis quand : Oui Non

Êtes-vous traité par de l'insuline (injections) ? Oui Non

Avez-vous du cholestérol ? Oui Non

Avez-vous une maladie de la thyroïde ? Oui Non

DIVERS

Fumez-vous ? Combien de cigarettes par jour : Oui Non

Êtes-vous dépendant de l'alcool ? Oui Non

Consommez-vous d'autres toxiques ? Oui Non

Êtes-vous en cours de traitement chez un dentiste ? Oui Non

Certaines de vos dents vous semblent-elles fragiles ? Oui Non

Avez-vous arrêté récemment un traitement ? Oui Non

Avez-vous une maladie ne figurant pas sur ce questionnaire ? Laquelle ? Oui Non

Avez-vous été hospitalisé à l'étranger depuis les 12 derniers mois ? Oui Non

Êtes-vous porteur d'une Bactérie Multi Résistante (BMR) ? Oui Non